L'ABEILLE.

CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *dix-sept* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURGH, NATCHEZ,
et les Ports Intermédiaires.

Le bateau à vapeur **FELICIANA**, cap. Edgerton, sera à la Levée, Mercredi 15 du courant, prêt à recevoir du fret pour les lieux ci-dessus, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou bien à

FOSTER & HUTTON.

☞ Le *FELICIANA* fera régulièrement les voyages entre la Nlle. Orléans et les ports ci-dessus, et s'arrêtera aux postes intermédiaires pour y prendre du fret ou des passagers. 2 nov

Pour le Bayou Sarah, Baton-Rouge, Plaquemines et les ports intermédiaires.

Le superbe bateau-à-vapeur à basse pression **COLUMBIA**, Capt. Mumford, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici pour le Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 10 heures du matin, et à son retour, il partira du Bayou-Sarah pour la Nlle-Orléans tous les mercredis, à la même heure.—Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

2 nov C. BYRNE.

Pour le Bayou Tunica, le Bayou-Sarah, la Fausse Rivière, Baton-Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur **COOSA**, Cap. O. P. Caine, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus designés. Il partira d'ici tous les mercredis, à 10 heures du matin; et du Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 8 heures du matin.—Pour fret ou passage s'adresser à bord.

[illegible] v.

MAGASIN DE VETEMENS.
Rue de Chartres, No. 14, près de la rue du Canal.

Le soussigné a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, et offre à vendre, un nouvel assortiment d'habillemens faits, tels que habits de drap superfin bleu, noir et d'autres couleurs; redingotes et vestes do. do. do. do.; pantalons de casimir superfin bleu, noir, *drab* et olive; id. de drap do. do. do.; gilets de dessous de velours superfin bleu et noir; id. de Valencia [illegible] Capotes à la Louis-Philippe, manteaux d'homme en beau Camblet et en [illegible] de laine do. do. et en thermos; cas[illegible] pour le voyage; parapluies, [illegible] cravates, mouchoirs, gants, [illegible] &c. Aussi, un assortiment de bottes, [illegible] escarpins de femme, &c. Tous ces objets ont été choisis expressément pour la vente au détail et seront vendus à très-bon compte. PHINEAS CLARKE.

Aussi: cols à la Bourmont, récemment reçus de Paris, 39 douz. de cet article, propres à ce marché et particulièrement à ceux du Mexique, à vendre au magasin ci-dessus. 28 jan.

CHANDELLES, MAQUEREAUX, [illegible] 304 bls. Maquereaux Nos. 1 & 2—137 demi do. do. Nos. 1 et 2.—300 caisses [illegible] blanche et sèche, grande—160 caisses chandelles de baleine.—5000 sacs de Gunny.—30 bls. vinaigre.—77 balles de foin, en débarquement du brick Envoy, à vendre par

STETSON & AVERY,
15 déc. Rue du Camp, No. 27.

250 SACS de café vert, qualité supérieure, en débarquement de la goëlette Emperor, et à vendre par
11 [illegible] J. W. ZACHARIE & Co.

EN [illegible] du navire William & John [illegible] No. 39, rue de la Levée, 86 [illegible] de Perth Amboy. [illegible] du No. 1 à 4.
[illegible] déc THOMSON & GRANT.

U[illegible] jeune suisse, d'une fréquentation respectable, et dernièrement arrivé d'Europe, désirerait s'employer comme commis. Il entend parfaitement la tenue des livres, et connait les langues française, allemande et anglaise. Des informations satisfaisantes sur son compte peuvent être données, en s'adressant à
[illegible] Theod. NICOLET & Co.

HABILLEMENS FAITS.

L'E. WALTON & CO., au coin des rues de la Douane et de la Levée, ont reçu par le navire Kentucky et autres arrivages récents de New-York, un assortiment complet d'habillemens faits, qu'ils offrent à vendre à bon compte, en gros et en détail. 11 déc

DES avances libérales seront faites sur des envois de Sucre, Melasse et Coton pour New-York. S'adresser à
THOMSON & GRANT.
11 déc No. 39, rue de la Levée

TRAITES sur Paris, Boston, New-York et Philadelphie, à vendre par
déc.] H. PERRET & CHARBONNET.

PLOMB EN SAUMON, à vendre sur la Levée par [9 dec.] J. MAGER.

AVIS.—Des avances sont offertes aux habitants qui veulent expédier leurs sucres au Nord. S'adresser à
9 déc. J. MAGER.

STETSON & AVERY, *rue du Camp, No. 27*, ont à vendre, 1050 barillets clous coupés de dimensions assorties par 100 livres; 100 sacs poivre; 50 balles coton 4-4 écru à draps; 10 do. russie écru; 1 do. do. façon française; 11 do. osnaburgs; 4 do. burlaps, ayant droit au drawback; 35 futailles huile de sperme pure; 70 do. huile de baleine rafinée; 11 caisses blanc de baleine 4 et 5 à la livre; 50 do. savon No. 1; 60 demi do. do.; 2 caisses savon à barbe; 5 do. do. de Windsor; 20 barils Corynthe de Xante; 50 caisses [illegible] vinaigre par gallon, assortis; 20 barils [illegible] fraîches; 120 do. maquereaux [illegible] bœuf mess de Boston; vin do. [illegible] qualité supérieure en caisses; papier [illegible] à enveloppe. 8 déc

HUILE DE BALEINE.—40 barriques [illegible] de Baleine, à vendre par
STETSON & AVERY.

[illegible] **SAVANNAH**, (Ge.)
[illegible] STETSON & AVERY.

LANGUE ANGLAISE.

UN [illegible] de lettres habitué à enseigner sa langue et connaissant la plupart des langues cultivées, désirerait trouver des élèves, soit en particulier soit dans les institutions publiques. S'adresser à P.S. Newton, rue de Chartres.
25 jan—2 2ps.

[illegible]—10 bales Toile à [illegible] ayant le privilège de la remise des droits, récemment reçues et à vendre par
26 nov STETSON & AVERY.

Exhibition Nouvelle.

JAMES T. COPS, de la Tour de Londres, arrivé dernièrement de New-York, informe respectueusement le public qu'il vient d'ouvrir à l'encoignure des rues Conti et de la Levée un établissement dans lequel se trouvent réunies les curiosités les plus rares et les plus merveilleuses; il espère mériter les encouragemens d'un public éclairé et libéral, en offrant à son inspection une foule d'objets d'histoire naturelle, parmi lesquels se trouvent un Anaconda, ou serpent des montagnes de Ceylon, d'une grandeur extraordinaire; le Boa Constrictor, ou serpent étrangleur de Java; Le serpent indompté, du Bangal; deux serpens extraordinaires de Chandernagor, l'hipobicco ou serpent à tête dorée de Siam, et le serpent destructeur; quatre Ichneumon d'Egypte, et des Caméléons du même pays.

Les heures d'exhibition sont de 10 heures du matin à 9 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents. L'entrée est par la rue Conti.

N. B. Pour plus amples informations, voyez les affiches. 6 janv.

A VENDRE par les soussignés, à leur magasin, rue Royale.

- 50 paniers Champagne mousseux.
- 40 caisses vin de Bourgogne.
- 6 caisses vin de l'Hermitage.
- 100 barriques vin rouge.
- 14 quarts et demi-pipes madère de Londres, qualité supérieure.
- 10 caisses vraie absynthe.
- 2 caisses couvertures.
- 3 caisses ruban de satin.
- 500 barillets clous coupés, assortis.
- 240 paquets fil de fer assorti, à l'usage des chaudronniers.
- 7 bques, ferblanterie assortie, et lanternes garnies en corne.

Aussi, un joli assortiment de pendules, montres, bijouterie et outils d'horloger.
10 janv. T. NICOLET & CO.

A VENDRE par Madame Ve. **YVES LE BLANC**, graines fraiches de toutes espèces; reçues de France, comme suit:

Choux d'York, choux Cabus (gros), choux royal pain de sucre, choux durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saumones, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, salsifix, bêtes ou cardes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fev.

A. **BOUTLOUP**, rue Royale, No. 218, prévient le public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment de Fleurs pour dames et Nécessaires à barbe, pour hommes. 5 janv.

FARINE,—260 barils Farine, à vendre par
ALPHEUS GURNEY,
29 jan. Rue Gravier, No. 62.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Helvetia du Havre, un nouvel assortiment de Fleurs artificielles, d'une grande fraicheur et *extra fines*;

Un assortiment de cartonage et d'objets pour le jour de l'an;

De la Crême de concombre très fraiche,
Crême cométique d'amandes amère de Demarson,
Pommades surfines en vases riches,
Pâte d'amende liquide, à toutes odeurs,
Eau de fleur d'orange de Paris,
Savon aux jaunes d'œufs pour nétoyer la tête,
Lait de concombre et d'amande &c. &c.

A vendre au **NOUVEAU BAZAR**, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, à côte de M. Pecquet,
27 déc. L. CHOISNE.

GRAINES DE JARDINAGE Françaises.
Nouvellement reçues et à vendre au magasin

Smith,

Rue Royale, No 55, au magasin de graines, entre les rues Bienville et de la Douane.

LE soussigné a reçu récemment, par presque tous les paquebots de New-York, un approvisionnement complet de

GRAINES DE JARDINAGE
TRES FRAICHES
(de la récolte de 1830,)

Comprenant toutes les sortes de graines les plus recherchées.

Le soussigné ayant reçu la plus grande partie de ses graines de jardinage, directement des productions, espère qu'il sera à même maintenant, de remplir les commandes qui lui seront faites par ses amis de la ville et de la campagne, pour toute quantité assez considérable, soit par livres, soit par petits paquets en douzaines ou centaines, etiquetés en Français et en Anglais, et preparés pour les magasins de détail de la campagne.

On pourra se procurer un catalogue en s'adressant au magasin du soussigné.
4 jan. Wm. SMITH,
Au magasin de graines, rue Royale, No 55.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Sa demeure est toujours [illegible]e St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier 1831.
Je certifie que M. Jean Rapalo a guéri en trois jours, les yeux d'un de mes nègres (l'âge de 34 ans) qui en était très incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine momentanément; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.
FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jean Rapalo, a traité les yeux de mon enfant, âgé de 3 ans et demi, qui était affligé depuis un mois; il avait presque perdu la vue; en huit jours il a été parfaitement guéri.
Nlle.-Orléans, 29 décembre 1830.
AUGUSTINE PAIRET.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes yeux que je croyais perdus; par ses remèdes, je me trouve très bien à présent, il a fait son traitement dans trois jours.
Nlle.-Orléans, le 27 octobre 1830.
Pierre DUCLAIVACQ, âgé de 56 ans.

Nouvelle-Orléans, 12 Octobre 1830.
Mr. Jn. Rapalo,
Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil. Votre ordonnance et vos avis ont très-bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans); et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, Monsieur, la liberté de faire connaître au public si vous le jugez convenable, (comme je suis certain que beaucoup d'individus sont attaqués de cette maladie,) toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.
Je suis avec respect, monsieur,
Votre humble serviteur,
ALFRED McCARTY.

Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1830.
Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue, par son traitement, dans l'espace de cinq jours. Je suis âgé de 80 ans, et depuis environ cinq années mes yeux étaient affectés.
6 janv.—3m JEAN LOUIS MICHEL.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Bordères frères *vs.* Clara Songy, f. de c. l.
EN vertu d'un writ de alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 10 février prochain, à midi, au café de Hewlett, une Négresse nommée Sally, saisie dans l'affaire ci-dessus.
11 jan. L. DAUNOY, marshal.

Charles Lee *vs.* Ratinel Erasme, f. de c. l.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 11 février prochain, à midi, à la bourse, une négresse nommée Rosalie, saisie dans l'affaire ci-dessus.
11 jan. L. DAUNOY, marshal.

Oliver Akin *vs.* W. C. Dean.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus par l'honorable G. Préval, j'exposerai en vente, jeudi 10 de février, à 4 heures, au Principal, une commode, un lot de chaises de antnisie, un miroir, 2 tables, &c. saisis dans cette affaire.
1er. fév. L. DAUNOY, marshal.

John Gellen *vs.* le capt. Joseah Taylor.—D. Hill *vs.* le même.
EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi le 3e. jour de mars prochain, une maison et un terrain situés dans la rue de la Musique, faubourg Ste. Marie, mesurant 30 pieds sur la rue Musique sur 00 pieds de profondeur (mesure française), saisis dans l'affaire ci-dessus.
1er. fév. L. DAUNOY, marshal.

Azure fils contre *Charles Rainville.*
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 5 février prochain, à midi, à la bourse, une vieille Selle espagnole et un Cheval, saisis dans l'affaire ci-dessus.
27 jan. L. DAUNOY, marshal.

Floris Lange *contre* Gouget.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le 10 février, à 4 heures, au Principal, 1 miroir, 3 tables, 1 paire de verrine et un service de verreries, saisis dans l'affaire ci-dessus.
1er. fév. L. DAUNOY, marshal.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE
DES
NATCHITOCHES.
(3me. CLASSE DE 1831.)
Le tirage aura lieu le Mercredi 16 Février.
GROS LOT,
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3.000	$ 3.000
1	"	1.800	1.008
1	"	1.100	1.100
1	"	1.200	1.200
1	"	1.008	1.008
6	"	500	3.000
6	"	300	1.800
6	"	200	1.200
156	"	50	7.800
156	"	30	4.680
624	"	8	1.992
7800	"	4	31.200

8760 LOTS $ 73,080
15600 BILLETS BLANCS.

PRIX DES BILLETS
Billets Entiers........$ 4
Demi Billets.......... 2
Quarts de Billets...... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES**:—demi et quart en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
2 fev. *Directeur.*

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle. Orleans.—25 janvier 1831. Present l'hon. Jas. Pitot.—*George H Hunter contre ses créanciers* [**1038**]—Sur motion de L. C. Duncan, esq., syndic des creanciers, et en enrégistrant un Tableau de distribution relative à cette affaire:—Il est ordonné que les créanciers de l'insolvable G. H. Hunter, aient à deduire d'ici au samedi 12 février prochain, les raisons pour lesquelles le dit Tableau ne serait pas confirme, la liquidation operée en conformité par le syndic, et celui-ci décharge de sa responsabilité.—Je certifie ce que dessus.
S. B. BLOSSMAN,
26 jan. Greffier-adjoint.

COUR DE PAROISSE, pour la ville et Paroisse de la Nlle.-Orleans, 19 janvier 1831—Present l'hon. James Pitot—[No. 1337] *Joseph Calandrau contre ses creanciers.*—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du petitionnaire ait lieu en pleine cour, le lundi 14me. jour de fevrier prochain, à l'effet de prendre en consideration la situation de ses affaires, et déduire les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le petitionnaire ne serait pas decharge conformement à sa pétition; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.—Je certifie l'ordre ci-dessus. S. B. BLOSSMAN
21 jan—3,1ps. Greffier.

Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle.-Orléans.—7 janvier 1831.—*Henry Maupassant contre ses creanciers et les créanciers sous la raison de H. Maupassant & Co.*

LA cession des propriétés du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers et des creanciers de H. Maupassant et Co., est acceptee par la Cour: et il est ordonné qu'une assemblee des dits créanciers ait lieu en l'etude de Carlile Pollock, esq., notaire public, le 12 de fevrier prochain, aux fins mentionnées dans la petition; et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du petitionnaire sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné, que George Strawbridge, esq., soit nommé pour représenter sur les lieux les créanciers absents. (Signé) JAS. PITOT, juge.
Je certifie ce que dessus,
10 janvier J. BOSSMAN, Greffier.

BELLE HABITATION
A VENDRE A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.

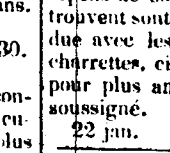

La superbe *HABITATION* connue sous le nom de **LONGUE VUE**, située dans la paroisse Plaquemine, à 8 lieues de la ville, sur la rive droite du fleuve. La dite habitation établie en sucrerie a vingt-un arpens ½ de face, dont 80 arpens défrichés, sur lesquels il se trouve 61 arpens de souches; toutes les bâtisses qui s'y trouvent sont neuves, la dite habitation sera vendue avec les outils aratoires qui s'y trouvent, charrettes, cinq paires de bœuf, six chevaux, &c. pour plus amples renseignemens, s'adresser au soussigné.
22 jan. FORESTIER.

PORC, GRAISSE, BEURRE, CORDAGES.

70 barils porc prime: 15 do. cargo do.; 250 barillets graisse; 237 barillets beurre frais; 52 rouleaux corde d'emballage, en déchargement du bateau à vapeur Cincinnatian, à vendre par [15 jan.] *STETSON et AVERY.*

TOILE à voile de Russie ayant droit à la remise des droits, à vendre par
13 janv Wm. G. HEWES, rue du Camp

200 rames papier à enveloppe, et 76 dito à écrire, à vendre par
13 janv *LINCOLN & GREEN.*

SEL—Le chargement de la goël. **ELLEN**, *Gordon*, consistant en 2300 boisseaux gros sel des Iles Turques, est prêt à être livré à bord du bâtiment, et est offert en vente par
[illegible] févre. P. B. PENNY.

NOUVEL ETABLISSEMENT.
No. 86, RUE DE LA LEVEE,
MARCHANDISES FRAICHES.

MALCOM McCALLUM a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir le magasin ci-dessus, où il offre à vendre à des conditions raisonnables, les articles suivans: un assortiment de Chapeaux, Bottes, Souliers et Habillemens de New-York, dans le dernier genre, reçus par les navires Talma et Dewitt Clinton; tous ces articles ont été confectionnés d'après des ordres exprès, pour être détaillés dans cette ville. En conséquence, il invite le public et ses amis à venir les examiner.

☞ Le haut dudit magasin sera loué à très-bon compte. Cet appartement serait convenable pour tenir une école, un bureau, un entrepôt de marchandises légères, ou pourrait servir de demeure à une petite famille. 2 déc.

J. W. **ZACHARIE & CO.**, offrent à vendre à leur magasin: 50 caisses gobelets allemands; 3 do. caraffes; 2 do. lustres; 1 do. violon; 5 do. cannevettes; 293 cannevettes à genièvre; 30 barils eau-de-vie; eau-de-vie et genièvre, tous ces articles ayant droit au drawback.—De plus, 2 malles mouchoirs madras; papier à letters et à écolier; 50 caisses Sherrypâle; 4 do. balles indiennes; 1 do. mouchoirs d'un nouveau goût: 1 do. rubans de couleurs vives; 500 sacs café fin vert, arrivant de la Havane. 17 déc.

EAU-DE-VIE & GENIEVRE.

15 pipes eau-de-vie de Cognac, et 20 pipes genièvre de Schiedam (marqué d'un *ancre* et du nom *Swan*), ayant droit en partie à la remise des droits, à vendre par
11 jan. *J. W. ZACHARIE & CO.*

250 douzaines bouteilles Vin de Madère, de première qualité, à vendre au No. 40, rue Toulouse, entre Royale et Chartres.
4 janvier M. S. ISRAEL & Co.

A LOUER—Une maison à deux étages, en briques et très-commode, située rue Foucher, près de l'encoignure de la rue Julie. S'adresser à
P. M. TOURNÉ,
4 Janvier No. 15, Nouvelle-Levée.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Spencer, Lloyd & Co.

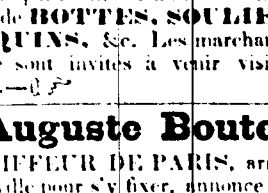

ONT transporté leur magasin du No. 75 de la rue de Chartres, au No. 7, entre les rues de la Douane et du Canal, où ils offrent à vendre, d'importation recente par l'Ohio et autres navires, un assortiment de **BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS**, &c. Les marchands de la campagne sont invités à venir visiter ledit magasin.—☞ 9 oct

Auguste Boutoloup.

COIFFEUR DE PARIS, arrivant en cette ville pour s'y fixer, annonce au public qu'il vient de s'établir rue Royale, No. 218, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, où il offre ses services dans sa profession. Il fera tout ce qui dépendra de lui pour mériter la confiance des personnes qui lui feront l'honneur de le faire demander. Il a un grand assortiment de **TOURS, BANDEAUX, TOUFFES ET TOUPETS**, dans le goût le plus nouveau, ainsi que toutes sortes de parfumeries.

N. B. Il donne des leçons de coiffure et prend des abonnés. 11 dec.—6m.

DUPRE,
COIFFEUR DE PARIS,

OFFRE respectueusement ses services aux dames de cette ville pour tout ce qui concerne son etat. Il a un grand assortiment de coiffures dans tous les genres et dans tout ce qu'il y a de plus nouveau à Paris et à Londres. Ayant quitte momentanément son établissement de New-York, pour venir passer la saison des bals à la Nouvelle-Orleans, il peut assurer les dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elles trouveront chez lui, dans tous les temps, exactitude, et les attentions les plus recherchées. Connu avantageusement à Paris, à Londres, et dans toutes les principales villes des Etats-Unis, il espère obtenir egalement le suffrage du beau sexe de la Louisiane.

Sa demeure est rue Royale, No. 197, entre celles St. Pierre et Orleans, où il se propose de faire des élèves pour la coiffure et la coupe des cheveux dans le dernier genre. 11 dec—6m.

AVISO AL PUBLICO.

EL señor Dn. Juan Rapalo, tiene el honor de anunciar a las personas que padezcan de su vista y al publico en general, que el se encarga de curar a todos aquellos que se dignen ponerse entre sus manos, lisonjeandose al mismo tiempo de haber merecido la confianza del publico, remitiendose enteramente a las certificaciones que se hallan mas abajo. Su posada esta establecida en la calle de Sn. Pedro, cerca de la carcel, No. 64.

Yo, Alfred Macarty, es de mi deber el anunciar al publico la capacidad y conocimientos en clase de oculista del señor Dn. Juan Rapalo, pues sus cuidados y desvelos le han sido tan eficaces a mi hijo, que, en el termino de quince dias ha recobrado enteramente su vista, que la habia casi perdido, y asi, puedo con toda libertad asegurar al publico, que todas las personas que padezcan de su vista, no tienen mas que dirijirse à dicho sujeto, y estoy seguro que serán perfectamente curadas, pues à mi me consta que sus remedios son muy eficaces à todos los que los usan, y que todas las personas que se dignen ponerse entre sus manos serán bien tratados.

Nueva-Orleans 27 de octubre de 1830.

Yo, Furcy Verret, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo ha curado en el termino de tres dias, la vista de uno de mis negros, de edad de 34 años, quien hacia mucho tiempo que estaba padeciendo cruelmente, pues estaba tan fatal, que todo el mundo hubiera creido que habia perdido la vista enteramente. El dicho negro ha estado despues de su cura espuesto al fuego en diferentes partes sin haber sentido la mas minima incomodidad.

Nueva-Orleans, 1.° de enero 1831

Yo, Augustin Pairet, certifico que el señor D. Juan Rapalo ha curado la vista de mi hija de edad de tres años y medio, quien hacia mas de un mes què estaba padeciendo constantemente, y en el termino de ocho dias ha sido perfectamente curada por el dicho Rapalo.

Nueva-Orleans 29 de diciembre 1830.

Yo, Juan Luis Michel, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo mediante á sus buenos y eficaces remedios, me ha curado la vista que la consideraba como perdida, en el termino de cinco dias, con otra particularidad que soy hombre de 80 años, pues al cabo de 5 años que estaba padeciendo noche y dia de mi vista, me dirijì al dicho Rapalo, quien me ha curado perfectamente, de manera que ya no siento incomodidad alguna.

Nueva-Orleans 21 de octubre 1830.

Yo, Pedro Duclaivacq, de edad de 56 años, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo me ha curado mi vista que creia perdida desde hace mucho tiempo, en el termino de tres dias, y gracias á los remedios tan eficaces del dicho Rapalo que me hallo al presente enteramente bueno. 15 de enero

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de Granier, chez
26 nov J. MAGER.

232 BARILS farine, 18 bls. whiskey, 100 bls. patates, en débarquement et à vendre par P. B. PENNY,
22 déc Rue Bienville, No. 8.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Premier District, Judiciaire.

Je certifie que, le 19 janvier 1831, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire de Caroline Epinette, femme de Joseph Théodore Bauduc, contre Joseph Théodore Bauduc, son mari, dans les termes suivants; savoir:

Caroline Epinette, femme de Joseph Théodore Bauduc, contre Joseph Théodore Bauduc, son mari.—[**No. 9074.**]

SUR motion de George Eustis, esq., avocat de la plaignante, et preuve satisfaisante ayant été fournie à la cour, de la demande des plaignants et des allégations énoncées dans la pétition; la cour ordonne que le jugement par défaut, rendu dans cette affaire, le 12 du mois courant, soit annulé et qu'une séparation de biens ait lieu entre la plaignante et le défendeur, son mari, conformément à la loi; et il est de plus décrété et ordonné qu'il soit remboursé à la plaignante une somme de cinq mille piastres, montant de la dot apportée par elle en mariage, avec intérêt légal sur la dite somme à compter de ce jour jusqu'à celui du remboursement; et en outre, condamne le défendeur aux frais.

19 janvier 1831.
Signé JOSHUA LEWIS.

En témoignage de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nlle.-Orléans, ce 28e. jour de janvier, de l'an du seigneur 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis le 55e. JOHN L. LEWIS.
3 fév.—3 Greffier.

Ouverture
D'un cours complet de STATILÉGIE, ou Méthode Lafforrienne.

Art de lire tous les mots français dans un ou deux mois classiques, selon les facultés de l'élève.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir messieurs les pères de famille et le public en général, qu'ils ont ouvert une école rue St. Pierre, No. 127, entre Bourbon et Dauphine, où ils enseigneront à lire aux enfans qu'on voudra bien leur confier dans le laps de temps ci-dessus mentionné, à raison de $40 par élève, exigibles après qu'il aura été prouvé que les élèves ont réellement fait les progrès promis; et si les élèves ne se trouvent pas à même de lire après les deux mois de leçons classiques ou n'exigera d'eux aucun paiement.

Lire un mot, c'est prononcer successivement les syllabes qui le composent.

Ils enseigneront aussi la caligraphie ou l'art de former tous les caractères de l'écriture dans vingt ou trente leçons, et continueront les élèves dans les diverses branches de l'instruction avec de nouvelles conditions.

S'adresser pour tout autre renseignement à leur institution à toute heure de la journée.

Ils se proposent également, de donner des leçons en ville aux personnes âgées et de les mettre à même de faire leurs affaires par elles mêmes, (pour lire et écrire) dans le laps de 3 à 4 mois. ALBERT & BIRON.
31 jan.—☞

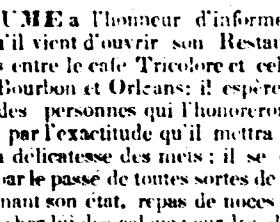

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orleans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—1m.

EN débarquement du bateau-à-vapeur *Red-River*, les objets ci-après, provenant de la fonderie de MM. S. et J. Stacker, au Tennessee:

Moulins à sucre horisontaux et perpendiculaires, de grandeurs différentes et d'un genre approuvé.
Chaudières à sucre, de 21 à 80 pouces.
Grillages en fer et bouches de fourneaux.
A vendre par Wm. M. STWART,
20 jan. Rue Conti, No. 26

BARRIQUES *(à mélasse)* **VIDES.**

500 barriques (à mélasse) vides, cerclées et prêtes à être remplies, à vendre par
ALPHEUS GURNEY.
22 jan. Rue Gravier, No. 62.

MAQUEREAUX, &c.—390 barils et 100 demi-dito maquereaux, 235 caisses blanc de baleine et 500 barillets clous coupés, bien assortis par 100 liv., reçus par le brick América, et à vendre par
Wm. G. HEWES
10 janvier No. 9, rue du Camp

LES soussignés offrent à vendre dans leur magasin rue Toulouse:
Vin en caisse, Château Béclair, rouge, très-bonne qualite,
Do. Château-d'Yson.
Do. Champagne blanc mousseux.
2 malles Mouchoirs madras de gout.
27 déc PERRET & CHERBONNET.

CASTORS SUPERIEURS, &C.

MALCOM M'CALLUM, rue de la *Levée*, No. 86, près la rue Jefferson, vient de recevoir par le paquebot Illinois, un assortiment de l'article ci-dessus, de la dernière mode et du goût le plus recherché. Il reçoit aussi un assortiment de bottes, souliers et vêtemens par le même paquebot, ainsi qu'un envoi d'habillemens de qualité supérieure par le navire Jane, de Glasgow, dans le dernier goût de Londres. 28 d.

A L'ANCIEN BAZAR DE PARFUMS.

UNE quantité de jolis Gants, pour hommes, femmes, et fillettes.

De très-beaux Bustes en cire et en carton; Parures pour coiffures de dames, pour les bals; à vendre à bon marché, par
P. ROMAIN.
31 déc. Rue de Chartres, No. 97

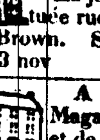

A LOUER—Les magasins situés au haut de l'un des magasins nouveaux et à trois étages, rue du Camp, entre les rues de la Commune et Gravier. S'adresser à
26 nov STETSON & AVERY.

A LOUER.

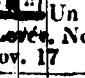

La jolie BATISSE à trois étages, située rue du Canal, appartenant à Lewis E. Brown. S'adresser à
23 nov J. W. ZACHARIE & CO.

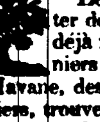

A LOUER—La Maison et les Magasins au coin des rues de la levée et de l'Hôpital, propice pour un hôtel. Un magasin rue Conti, entre Chartres et Levée, No. 23. S'adresser à
nov. 17 G. MARMICHE.

AGRICULTURE.

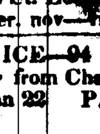

Les personnes qui désireraient acheter de jeunes orangers doux pour plantes déjà formés et bien dirigés, des limoniers de deux espèces, des citroniers de la Havane, des figuiers, des pêchers et des grenadiers, trouveront environ cinq cents de ces arbustes dans le terrain qui fait l'encoignure des rues St. Louis et Bassin.
1er. nov—1m JUAN XIMENES.

RICE—94 tierces prime rice, just received from Charleston, and for sale by
jan 22 P. B. PENNY, 28 Bienville-st.

PRENEZ GARDE AUX CONTREFACTEURS.

AYANT appris tout dernièrement qu'un certain individu préparait et vendait dans les Etats-Unis, une imitation de mon célèbre *Catholicon*, qu'il représente comme ayant les mêmes vertus; et présumant qu'on l'offrira en vente à la Nouvelle-Orléans, je préviens le public de ne pas en acheter. On pense que ce remède est semblable au Corrosif et peut faire beaucoup de mal. J'espère que le public se tiendra en garde contre la fraude, et n'achètera que de Messrs. F. P. Duconge et Morgan & Co. qui sont mes seuls agents autorisés à la Nouvelle-Orléans, et chez lesquels on peut se procurer le véritable *Catholicon de Potter*, qu'ils reçoivent directement de mon Laboratoire à Philadelphie.
W. POTTER,
9me. rue, Philadelphie.

Célèbre Catholicon
DE POTTER.
Seulement deux piastres la bouteille.

☞ Les ingrédients qui entrent dans la composition de ce remède, sont tous du règne végétal. C'est conséquemment un des médicaments les plus sûrs qu'on puisse employer.

C'est un remede souverain dans les maladies de foie, les maux de gorge gangréneux, la débilité résultant de l'intempérance et de la dissipation, la scrofule ou les écrouelles, les anciens ulcères, les douleurs dans les os, les rhumatismes, la dyspepsie, les maladies de poumons, les syphilis, les éruptions sur la figure et le corps, les enflures aux jointures, les dartres, les maladies mercurielles, les hémoroïdes, &c.

Les certificats de cures merveilleuses produites par le Catholicon sont devenus si nombreux qu'il serait impossible de les insérer dans un journal. La réputation dont ce remède a joui depuis six ans, comme *renovateur et purificateur du sang et des humeurs*, est le plus sur garant de son succès à venir. Il a obtenu la distinction dont il jouit par les cures prodigieuses qu'il a opérées, là, où tous les autres remèdes avaient échoué. C'est un des dons les plus précieux qui pussent être offertes à l'humanité souffrante, et il faut espérer que le public s'empressera de répandre ses bienfaits précieux. La ville de Philadelphie à elle seule peut fournir des milliers de témoins pour attester ses vertus et ses effets, et imposer silence à la malice et à la jalousie qui ont osé le décrier.

Quelle preuve plus forte peut on fournir de son utilité, que son succès dans l'hôpital de Pensylvanie, dans les pénitentiaires de Philadelphie et de New-York, et dans une foule d'autres institutions publiques, où toutes les ressources de l'art avaient échoué. Ces faits parlent trop haut pour être dementis. Il est à regretter qu'on s'efforce de substituer une foule de mixtures auxquelles on donne l'apparence de ce remède, que l'on décore des mêmes vertus, et que l'on vend sous le même nom, et quelquefois sous des noms différents.—Quelques contrefacteurs ont poussé l'effronterie jusqu'à remplir les anciennes bouteilles avec l'étiquette; d'autres ont publié à leur profit, les certificats que le propriétaire du véritable Catholicon a obtenus de ceux que son remède avait guéris.

Ainsi ce remède a été assailli par l'envie, la jalousie et la fraude, et on l'a empêché d'étendre ses bienfaits.

Reçu directement de la fabrique, une partie de *véritable Catholicon de Potter*, à vendre en gros et en detail, à nos magasins.
F. P. DUCONGÉ,
Encoignure des rues Conti et Chartres.

Où l'on trouve également "des traités de Potter sur le Catholicon," rapportant quelques cures remarquables de ce précieux médicament.
21 sept—☞

NOUVELLE MUSIQUE.

CHANT héroïque de la Garde Nationale, par H. M. Berton.
Le Drapeau Tricolore, par M. Habeneck,
La Marseillaise, chant national.
La Parisienne.
Les Lapins et le Roi.
La Petite Laitière, par E. Lhuillier.
Le Calme Reviendra, par A. Andrade.
Amis, voici l'orage, par dito.
L'heureux Pecheur, par dito.
Lorque l'on est page du roi, par E. Lhuillier.
Zora, par A. Panseron.
Separez-vous, par dito.
Voici le jour, par A. Andrade.
Eh! vogue ma nacelle, par A. Panseron.
La mère Bahu et la mère Gaugan, par E. Lhuillier.
Pense à moi, par A. Panseron.
Le tems n'est plus.
Le Pecheur Napolitain, par E. Lhuillier.
La fuite du Contrebandier.
Moi je fais semblant d'être heureux, par A. de Beauplan.
La Victoire est à nous, Fantaisie Parisienne, par A. Adam.
La Marseillaise variée, par H. Karr.
La Prise d'Alger. Fantaisie, par J. Payer.
Le tocsin, la resistance et la victoire, tableau des 27, 28 et 29 juillet 1830, par J. Payer.
La Camargo, air du ballet de Manon Lescaut, par A. Adam.
Capricio Alegante, dans le ballet Manon Lescaut, par J. Payer.
Air National de Handel, varié, par Chaulieu.
L'art d'Improviser, mis à la portée des pianistes, par Ch. Czerny.
Reçus recemment et à vendre par
JOHN G. KLEMMS.
Magasin de forté-pianos et de musique, No. 49 rue du Canal. 29 dec.

PORC, HUILE, CORDE D'EMBALLAGE.

136 barrils porc mess, inspecté, 31 dito prime, 8 dito de Joles,
50 barils huile de lin, et
98 rouleaux corde d'emballage, à vendre par
28 déc STETSON & AVERY, rue du Camp

ORGE perlée, Camphre, Jus de Réglisse en bâtons, Magnésie calcinée, Pillules bleues de Mass, Poudres de Seidlitz, et Bouteilles pour vin de madère: en débarquement du navire John Linton, et à vendre par
JAMES S. SHAW, droguiste,
16 déc Encoignure Royale et Douane.

PEIGNES d'écailles ornés, constamment à vendre au magasin de variétés et de Peignes, de B. REES,
18 déc No. 10, rue de Chartres,

MARBRERIE.—Le soussigné a reçu de New-York, un assortiment complet de pièces de marbre travaillées, telles que:

Manteaux de cheminées, frontons pour dito monumens funèbres, plaques de tombes, têtes en pierre, carreaux pour foyers, &c. Tous ces objets peuvent être vus au magasin du soussigné, et seront vendus à très bon compte.
P. B. PENNY.
31 décembre. Rue Bienville, No

CHIRURGIE DENTAIRE.

M. J. FONTANGES ayant changé de domicile, profite de cette circonstance pour remercier les personnes qui ont daigné l'honorer de leur confiance et pour informer le public que sa nouvelle demeure est rue Royale No. 248, entre les rues St. Anne et Dumaine.

Ayant suivi un cours complet de Chirurgie-Dentaire sous les professeurs les plus distingués de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière. 5 nov.

AVIS.—Des avances sont offertes aux habitans qui désirent expédier leurs sucres au Nord. S'adresser à
26 nov J. MAGER.

VIN DE MARSEILLE.—A vendre par
28 déc J. MAGER.